

Questions orales

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je ne pourrais pas être d'accord avec vous davantage.

Des voix: Oh, oh!

LES ALLÉGATIONS DU JUGE MACKAY—DEMANDE DE DÉPÔT
DE LA CORRESPONDANCE PERTINENTE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Je demande au premier ministre maintenant s'il va demander à tous les ministres concernés de produire toute la correspondance, les agendas de bureau ou d'autres dossiers relatifs aux événements qui portent sur ces allégations, et s'il va déposer ces documents.

Une voix: Insinuation.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, les insinuations faites à l'endroit du ministre de la Justice dans cette question sont bien regrettables, tout comme celles à l'endroit des juges du Québec dans la question précédente.

M. Diefenbaker: A l'endroit des juges du Québec?

M. Trudeau: Oui.

M. Diefenbaker: Je n'ai fait aucune insinuation. Il est question d'une tout autre affaire. Je n'ai rien voulu insinuer.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Qu'est-ce que le très honorable représentant a dit alors?

Une voix: Nous avons entendu ce qu'a dit le premier ministre.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, j'ai discuté, en fonction de ce que j'ai appris, la question avec le ministre de la Justice. Le juge Mackay a envoyé une lettre au ministre de la Justice. Ce dernier a examiné l'affaire. Il en a discuté avec moi. Je suis convaincu que pour le moment il n'est pas nécessaire de faire une enquête.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Aucune allégation, c'est-à-dire aucune allégation fondée, n'a été présentée, et il y en a même eu qui n'étaient pas justifiées, monsieur l'Orateur.

M. Diefenbaker: Lesquelles?

M. Trudeau: Comme aucune allégation n'est fondée, je ne saurais justifier la tenue d'une enquête. Si cela peut aider la Chambre, je demanderais au ministre de la Justice de nous dire quelle attitude il a adoptée.

● (1420)

M. Basford: Monsieur l'Orateur...

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Il y a, dans le Règlement, une procé-

[M. l'Orateur.]

dure relative aux déclarations des ministres. Il nous ferait plaisir d'entendre la déclaration du ministre après la période des questions, comme d'habitude.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Il est parfaitement normal qu'un ministre, en particulier le premier ministre, demande à un autre ministre de répondre, en totalité ou en partie, à une question. Toutefois, je ne veux pas imposer cette pratique à la Chambre.

LES ALLÉGATIONS DU JUGE MACKAY—LA CONSULTATION
DES MINISTRES EN CAUSE

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je regrette que le premier ministre ait repoussé une demande d'enquête. Le premier ministre a-t-il discuté des allégations du juge Mackay avec le ministre des Travaux publics et l'ancien ministre des Finances? Dans l'affirmative, voudra-t-il confirmer que le ministre de la Consommation et des Corporations a rencontré ces ministres au sujet de l'accusation d'outrage au tribunal, ce qui a été dit au cours de ces entretiens et quelle en était la raison?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): S'il m'est permis de répondre à cette question, je dois dire, monsieur l'Orateur, que, comme l'a mentionné le premier ministre, j'ai reçu une lettre du juge Mackay portant certaines allégations. Avant de parler de cette correspondance, je ferai remarquer qu'elle a beaucoup d'importance pour moi et que j'ai examiné avec soin quelle attitude je devrais prendre. Si vous le permettez, je renverrai le très honorable député de Prince-Albert à Edwards sur les fonctions du conseiller juridique de la Couronne. Le député constatera que le poste de ministre de la Justice et de procureur général du Canada est un poste très particulier dans notre Parlement et notre système parlementaire et qu'il échappe aux influences auxquelles le très honorable député a fait allusion.

Des voix: Bravo!

M. Basford: J'ai réfléchi très sérieusement à cette question et il me semble essentiel, si l'on veut sauvegarder l'indépendance du système judiciaire et l'existence de bonnes relations entre les juges et les magistrats d'une part et le bureau du ministre de la Justice d'autre part, de ne pas laisser les lettres qu'ils m'adressent les entraîner dans des débats publics. Je m'en tiendrai donc à des observations très succinctes à propos de la correspondance relative à cette affaire ou à n'importe quelle autre question. Je pense que l'administration de la justice et l'indépendance du système judiciaire canadien l'exigent.

En ce qui concerne les trois cas dont a parlé le député de Calgary-Nord, je puis dire que l'un d'eux a trait à un incident survenu en 1969 et qui n'a fait l'objet d'aucune plainte sur le coup ni plus tard. A propos du deuxième, qui met en cause M. le juge Aronovitch, je n'ai reçu, outre la lettre de M. le juge Mackay, aucune information ni plainte du juge en cause. Naturellement, le président du Conseil du Trésor a pris les mesures qui s'imposaient. En ce qui concerne la troisième suggestion concernant le juge en chef adjoint du Québec, je ne dispose pas d'autres renseignements que ceux que contient la lettre et je n'ai reçu aucune plainte.